



RENSEIGNEMENTS FINANCIERS

MAJ : Juillet 2026

FRAIS LIÉS À LA FORMATION

- **Frais de scolarité** : 8 200 € (tarif 2026/2027)

Ils seront acquittés, soit :

- Après convention avec les différents organismes : FONGECIF, employeurs, Région Grand Est - (sous réserve que les règles de prise en charge ne fassent pas l'objet de modifications), Pôle Emploi...

- Par le candidat lui-même : si le candidat ne répond pas aux critères d'éligibilité de la prise en charge par la Région Grand Est (démission d'un emploi...)

- **Contribution à la Vie Étudiante et de Campus (CVEC) obligatoire** : à régler à partir du site : <http://cvec.etudiant.gouv.fr> (montant 2025/2026 : 105,00€).

- **Droit annuel de scolarité** : 178,00 € (barème universitaire réévalué chaque année) hors cas particulier.

BOURSES

Des bourses d'études sont accordées par la Région Grand Est.

Les étudiants boursiers doivent s'acquitter du droit annuel de scolarité. Ils seront remboursés dès réception de leur notification d'attribution des bourses.

INDEMNITÉS DE STAGES

- **Frais de transport**

Les étudiants sont remboursés selon les dispositions réglementaires en vigueur.

- **Indemnisation par semaine de stage (sauf étudiants financés par OPCO ou employeur)**

- 36 euros en première année
- 46 euros en deuxième année
- 60 euros en troisième année

AUTRES FORMALITÉS

- Adhésion annuelle
 - A une assurance responsabilité civile vie privée (obligatoire)
 - A une mutuelle (recommandée)
- Achat de livres professionnels au choix de l'étudiant

Institut de Formation en Soins Infirmiers
Institut Régional de Formation
45 rue Cognacq-Jay
51092 REIMS CEDEX
03.26.78.74.53
ifsi-sec@chu-reims.fr